

COMMUNE DE BECH

A V I S A U P U B L I C
en matière d'aménagement communal et de développement
urbain

Bech

Altrier

Blumenthal

Geyershof

Graulinster

Hemstal

Hersberg

Kobembourg

Rippig

Zittig

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi d'une

Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier portant sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Bech sous les numéros 429/2119, 429/2122 et 429/2123, section E de Altrier/Hersberg, à Altrier, op der Schanz, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils Pact Sàrl pour le compte de la société JMS Promotions.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours à partir du 5 décembre 2018 jusqu'au 5 janvier 2019 inclus à la maison communale à Bech où le public pourra en prendre connaissance, ainsi que sur le site internet de la commune www.bech.lu.

Endéans ce délai les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins.

Bech, le 1^{er} décembre 2018

Le collège des bourgmestre et échevins

Camille Kohn

Emile Bohnenberger

Norbert Classen